

# L'ÉVÉNEMENT

## SYNDICAL

N° 49

26<sup>e</sup> année · mercredi 6 décembre 2023

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



## RISQUE DE DÉRÉGULATION DANS LA VENTE

THIERRY PORCHET

Le Conseil fédéral souhaite rendre possible le travail du dimanche dans les quartiers touristiques des grandes villes à l'image de Genève (photo). Unia s'oppose à toute nouvelle dérégulation et dénonce un processus antidémocratique. **PAGE 3**

### POINT DE MIRE

## Un regard à changer

Sonya Mermoud

**D**es procédures d'asile liquidées en 24 heures pour les ressortissants du Maghreb: voilà le projet-pilote porté par la conseillère fédérale socialiste Elisabeth Baume-Schneider, comme l'ont récemment annoncé plusieurs médias. Il concerne des requérants dont seuls un tout petit pourcentage serait autorisé à demeurer dans nos frontières - 2% l'an dernier pour les personnes en provenance du Maroc, de Tunisie et d'Algérie et 10% pour celles de la Libye. Des chiffres supposés légitimer le processus face aussi à un engorgement des centres d'hébergement. La démarche sera menée jusqu'en février avant sa réévaluation. Une disposition controversée des deux côtés de l'échiquier politique. L'UDC, qui n'a eu de cesse de critiquer l'action de la ministre de Justice et Police, accusée d'être responsable du «chaos de l'asile», dénonce une «mesure alibi».

Le parti agraire, rappelons-le, a largement raflé la mise lors des dernières élections fédérales, priorisant la thématique de l'immigration dans sa campagne. Et se montre bien décidé à continuer à surfer sur cette vague, décrivant tout semblant de solution susceptible d'affaiblir son fonds de commerce. Cette disposition expéditive a aussi suscité des commentaires négatifs dans le propre camp de l'élue, au demeurant également interpellée sur les scandaleuses expulsions de migrants en Croatie. Un pays où leurs droits et leur sécurité ne sont pas garantis.

Mais revenons à ces procédures express qui misent clairement sur un effet dissuasif. Avec peu de chance d'atteindre leur but. Tout au plus, caresseront-elles dans le sens du poil une partie de l'opinion publique sensible aux discours négatifs à répétition sur de prétenus abus. Car l'expérience l'a démontré: ni les murs, ni les obstacles administratifs, ni la dangerosité des voyages ne peuvent concurrencer des besoins de protection ou l'espoir d'un avenir meilleur. La rapidité de traitement des demandes d'asile n'empêchera pas davantage les difficultés que pose le renvoi en raison de l'absence fréquente de papiers d'identité des demandeurs déboutés et d'autres complications. Elle pourrait en revanche, a alarmé l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, générer des décisions erronées faute de temps pour établir les faits. Pas de quoi émouvoir. Le projet-pilote s'inscrit dans la lignée des durcissements opérés en matière de politique d'asile. Pas moins

d'une dizaine de révisions de la loi depuis son introduction en 1981 réclamant quasi toutes une sévérité accrue. Même les approches un peu plus humaines dont fait parfois preuve la Suisse interrogent, se cantonnant à certaines catégories d'exilés. A l'image de la protection accordée aux ressortissants d'Ukraine auxquels n'accèdent pas d'autres réfugiés de guerre. Les personnes ayant fui l'agression russe ont par ailleurs obtenu le mois dernier, et bien sûr à raison, une prolongation de leur statut jusqu'en mars 2025. Par cette décision, les autorités ont emboîté le pas aux Etats de l'UE. Elles ont aussi revu leur copie vis-à-vis des requérantes d'asile afghanes. Depuis fin septembre, celles-ci pourront prétendre au statut de réfugiée. Un changement de pratique pour le moins tardif mais essentiel. Le Secrétariat d'Etat aux migrations s'est néanmoins empressé de souligner qu'il a suivi nombre d'Etats européens, que «la Suisse ne devrait pas être le point de mire des Afghanes». Encore une réflexion qui trahit une solidarité ne cessant de s'étioler. Il est temps de changer de regard sur les exilés. Si ce n'est en raison du cœur, par pragmatisme dans une Europe vieillissante et manquant de main-d'œuvre. Il est temps de se souvenir que les personnes arrachées à leur terre par les violences ou les nécessités économiques, pour peu qu'on leur fasse une place, et en misant sur une volonté réciproque d'intégration et de partage, peuvent contribuer à la richesse de la mixité culturelle et à la prospérité. ■

### PROFIL



Fanny Vaucher,  
artiste engagée.

**PAGE 2**

### COIFFURE

Hausse des salaires minimums.

**PAGE 3**

### TECHNOLOGIE

La face sombre des algorithmes.

**PAGE 5**

### UE

Protéger les salaires.

**PAGE 7**

# L'ENGAGEMENT AU BOUT DES PINCEAUX

**L'autrice et illustratrice de bande dessinée Fanny Vaucher travaille à un nouveau livre consacré à la grève des cigarières d'Yverdon, au début du XX<sup>e</sup> siècle**

Sonya Mermoud

**L**e trait léger, mais le propos sérieux. Pour Fanny Vaucher, le 9<sup>e</sup> art rime avec engagement. «J'ai besoin de raconter et d'illustrer des histoires susceptibles d'améliorer un peu la société, non pas d'ajouter juste un livre supplémentaire à l'offre existante. Et ce, d'autant plus avec la pénurie de papier», déclare la Vaudoise de 43 ans, qui puise dans ses valeurs de justice, de respect, d'égalité et de solidarité la matière première de ses ouvrages. Son prochain recueil sera consacré à la grève, en 1907, des cigarières d'Yverdon revendiquant le droit de se syndiquer. Comme pour ses BD historiques à succès, *Le siècle d'Emma* et *Le siècle de Jeanne*, le texte sera écrit par l'ancien journaliste et auteur de romans graphiques Eric Burnand. «J'avais au début pensé travailler seule. Mais je lui ai proposé le sujet. Il le connaît et a trouvé la démarche très intéressante», précise la bédéiste, ravie de cette nouvelle collaboration. La lutte des ouvrières sera abordée à travers deux protagonistes fictives, mais les faits et les personnages qui émailleront le récit seront bien réels. Un combat en phase avec la sensibilité de l'artiste. Affiliée à Syndicom, la Lausannoise est aussi membre de l'Association professionnelle des artistes de bande dessinée suisses (SCAA). Et œuvre à l'amélioration des conditions de travail dans son domaine. Une bataille parmi de nombreuses autres.

#### POISSONS FASCINANTS

La place des femmes dans le monde de la BD mobilise également Fanny Vaucher. Qui a cofondé en 2015 *La bûche*, un fanzine collectif réservé aux artistes féminines de la branche en Suisse romande. Les luttes politiques et sociales s'inscrivent ainsi naturellement dans les travaux de la Vaudoise, rendue attentive à ces questions dès son plus jeune âge. «J'ai grandi dans une famille de gauchistes. Mon père était employé

par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière.» La cause prioritaire de la militante, aussi soucieuse d'écologie, reste néanmoins la défense des animaux. «Elle a politisé tout le reste. C'est la cause qui m'indigne le plus et avance le moins. Je suis devenue végane à l'âge de 18 ans, à la suite d'une discussion avec un ami. J'ai pris alors conscience du traitement profondément injuste réservé aux animaux découlant d'une idéologie, de la manière dont on les exploite, comme des marchandises», s'indigne Fanny Vaucher, membre de l'Observatoire du spécisme, confiant être particulièrement touchée par le sort des poissons. «Ils sont sensibles et ressentent des émotions mais, invisibilisés par leur habitat, ils ne suscitent que peu d'empathie. Ils sont pourtant fascinants.»

#### GAGNE-PAIN INSTABLE

Si Fanny Vaucher a toujours aimé dessiner, les mots occupent une place primordiale dans son travail. «Le texte constitue la colonne vertébrale, l'illustration met de la chair», précise la titulaire d'un master en Lettres qui, ayant renoncé à écrire des romans, s'est formée à l'Ecole des arts appliqués à Genève. Et a aussi exercé, en marge de sa passion, le métier de correctrice. Depuis 2018, la jeune quadragénaire se consacre entièrement à son art. Et s'est installée à Sainte-Croix, après avoir pas mal roulé sa bosse à l'étranger. «J'adore ce lieu au passé industriel, proche de Lausanne, tout en étant une bulle montagnarde. Chaque rue débouche dans un pré ou la forêt. J'y réside depuis 2021. Avant, je déménageais régulièrement, quasi tous les six mois.» La bourlingueuse aura ainsi notamment vécu à Varsovie deux années durant où elle a réalisé ses *Pilules polonaises*. Deux albums qui parlent de l'histoire, de la culture, de la politique de ce pays qui a fasciné l'autrice par l'intensité ressentie. Et ont lancé sa carrière. Les séjours hors frontières de la bédéiste l'ont aussi notamment amenée à Marseille, dans le Jura français ou encore

au Cap-Vert d'où elle a ramené Fenouil. Un chien des rues, compagnon de ses promenades qui la ressourcent, mais également de ses galères. «On se serre la ceinture ensemble», sourit Fanny Vaucher, soulignant l'instabilité de son gagne-pain. «Il y a des années maigres, d'autres plus fastes. Dans la moyenne, ça va, mais c'est éprouvant mentalement», confie la créatrice, précisant mener une existence modeste. «Mon standing de vie est resté celui que j'avais étudiante. Je n'ai pas de famille à charge et ne possède pas de voiture.»

#### L'ABSURDITÉ DE LA VIE...

De nature angoissée, Fanny Vaucher se définit encore comme une personne disciplinée, réaliste, fiable et encline à

relativiser les choses «pour ne pas se laisser couler». Déçue de l'orientation prise par la planète entre guerres et irresponsabilité climatique, soulignant l'absurdité de la vie, la sympathique artiste n'en demeure pas moins intéressée par nombre de domaines. Et tend à améliorer ce qui peut l'être, tout en affirmant être heureuse. «C'est un devoir de l'être en Suisse. Quant aux changements, ils viendront de la mobilisation collective. Mais c'est difficile.» Confiant sa peur de la mort, y compris de celle de ses proches, Fanny Vaucher prévoit d'aborder la question dans une prochaine BD. Un livre où l'on retrouvera sa patte, empreinte de douceur, et cette approche plus suggestive que détaillée. Hors champ, la création reste

ra «laborieuse». «Un peu comme à la mine, je dois piocher un maximum. Le résultat se révèle toujours mieux dans ma tête», note la passionnée, qui place haut la barre de ses exigences. Autre caractéristique de son travail, sa préférence pour l'aquarelle et l'encre de Chine. «Ce sont les techniques que je maîtrise le mieux», indique Fanny Vaucher qui, questionnée sur un talent rêvé, cite la musique. «Elle véhicule tellement d'émotions. Je pense en particulier aux *Partitas* de Bach. Je lui aurais volontiers demandé ce qu'il avait au fond de lui, quel était son cœur.» Le sien découle de la richesse de ses idées et de son souci de transmettre des messages. De la poésie en prime... ■



Fanny Vaucher s'est installée à Sainte-Croix, ravie de sa proximité avec la nature mais aussi pas trop loin de Lausanne.



DE BIAIS

Christophe Gallaz

## D'UN CAFÉ-CLIMAT AU THÉÂTRE DE L'ABSURDE

Beau «café-climat» l'autre semaine à Sion, animé par Isabelle Pannatier sous l'égide des Grands-parents pour le climat-Valais, avec Philippe Conus (psychiatre et chef du Service de psychiatrie générale du CHUV), Bertrand Kiefer (rédacteur en chef de la *Revue médicale suisse*) et François Pilet (longtemps médecin généraliste à Vouvry). Son thème: les effets du changement climatique sur notre santé physique et mentale. J'aime ce genre de conversations croisées dont je retiens moins les détails que les nervures, pour envisager celles-ci comme les symptômes de processus ou de situations analogues en d'autres champs sociétaux. En l'occurrence à Sion, il s'est d'abord agi de percevoir la parole des trois médecins esquissant l'inventaire des agressions environnementales dont notre planète fait l'objet, et les angoisses que cette circonstance induit chez nos congénères – notamment parmi les jeunes. D'où cette interrogation débattue par les intervenants: comment prendre soin de ces souffrants inédits?

Sur ce point les approches oscillent entre deux modèles. Vous avez d'abord celles qui procèdent d'une vision «surplombante» largement fidèle aux paramètres conceptuels ayant façonné notre «vieux monde», au premier rang desquels rayonnent évidemment la Raison stricte et la preuve démontrable. Et là, en y songeant, vous sursautez tout à coup: quoi donc, la Raison stricte et la preuve démontrable?... Comme dans nos systèmes économiques et politiques, où l'on ne cesse aussi de prétendre à l'objectivation des faits comme à l'objectivité des décisions? Eh bien oui. De quoi réfléchir encore

un moment. Par exemple: y aurait-il de malicieux cousinages entre les références du corps médical classique et celles qui condamnent les industriels et les politiciens coupables de dévaster la planète? Le premier étant pourtant censé porter secours aux anxieux suscités par les seconds? Paradoxe, donc, et nouvelle étape du raisonnement: pourquoi nous sommes-nous enfermés dans un cercle pareil, nous les humains, jusqu'à l'absurde? La question vaut d'autant plus qu'on peut observer d'autres analogies entre ce champ de la médecine et celui des pouvoirs évoqués à l'instant, comme leur tendance coïncidente à chosifier l'individu. Voyez d'une part à l'avènement des Ressources humaines dans l'organigramme des entreprises industrielles et financières, voici trente ou quarante ans, de quoi gérer plus techniquement les travailleurs en tant que stock. Et voyez de l'autre, du côté médical, à quel point les patients ne sont plus perçus comme des êtres intégraux, mais comme des sommes d'organes à considérer comme tels. C'est-à-dire comme des

pièces détachées. Dérive partagée. Voilà pour l'approche médicale surplombante à laquelle s'oppose, depuis quelques années, une tout autre façon d'agir et de penser mise en œuvre par une minorité croissante de soignants: ceux-ci ne dominent plus, mais s'efforcent de rejoindre le niveau des vibrations les plus sensibles animant leurs patients tourmentés par les embardées climatiques. S'efforcent de se définir et de se situer, en présence de ces souffrants, sous le signe d'une même appartenance animale et solidaire au sein du Vivant global. Or cette ligne thérapeutique est délicate à tenir dans la mesure où elle procède d'une subversion intime. Quand on est un médecin formé par des filières universitaires établies dans leur culture classique, le défi professionnel devient en effet celui qui s'impose à toute personne engagée dans une production intellectuelle ou matérielle en ce début de siècle et simultanément consciente des déséquilibres affectant la planète: il ne suffit pas de rompre avec une

part de son microcosme qui poursuit ses fonctionnements coupables, mais encore avec soi. Mais comment procéder? Comment quitter l'autorité confortable de la blouse blanche, et le signal des dominations sociétales qu'elle envoie, pour d'autant mieux entendre et comprendre vraiment la jeune femme ou le jeune homme assurés que les vers de terre ne sont pas des frères inférieurs, mais des compagnons cruciaux au sein du Vivant global? Tel est le grand basculement intérieur qui s'impose à nous tous, songeai-je quelques instants après avoir quitté le café-climat pour gagner le train me ramenant de Sion à Lausanne. C'est un peu plus tard que je suis tombé, en feuilletant un journal abandonné dans les parages, sur l'interview de je sais plus quel expert expliquant à quel point les économistes sous-estiment volontairement les effets du changement climatique en réduisant d'autant, chez les gouvernements, le sentiment d'une urgence. Autre thème. Vaillance. Le train fonçait dans la nuit. ■

# VERS UNE EXTENSION DU TRAVAIL DU DIMANCHE?

Le Conseil fédéral souhaite rendre possible le travail du dimanche dans les quartiers touristiques des grandes villes. Unia s'oppose à toute nouvelle dérégulation et dénonce un processus antidémocratique



Les villes comptant plus de 60 000 habitants et dans lesquelles la part des clients étrangers dans le total des nuitées hôtelières est d'au moins 50% seraient concernées. Autrement dit, certains quartiers de Lausanne et Berne (photos), ainsi que de Genève, Zurich, Bâle, Lucerne ou encore Lugano.

#### Textes Manon Todesco

**I**l se pourrait bien que le travail du dimanche dans les commerces soit étendu à certains hauts lieux touristiques urbains de Suisse. Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER), avec à sa tête Guy Parmelin, vient de mettre en consultation la révision de l'Ordonnance 2 relative à la Loi sur le travail, qui aura pour but de créer la base juridique nécessaire.

Porté par les associations patronales notamment genevoise et zurichoise, et appuyé par les autorités cantonales, ce projet a pour objectif de «permettre aux commerces dans les quartiers urbains à vocation touristique internationale d'occuper des travailleurs le dimanche tout au long de l'année sans devoir demander d'autorisation». La question des horaires d'ouverture des magasins, qui se règle au niveau des cantons, n'est pas évoquée ici. Concrètement, seraient concernées

les grandes villes qui comptent plus de 60 000 habitants et dans lesquelles la part des clients étrangers dans le total des nuitées hôtelières est d'au moins 50%. Autrement dit, certains quartiers de Genève, Zurich, Berne, Bâle, Lausanne, Lucerne ou encore Lugano. A priori, à l'image de la dérogation actuelle applicable aux lieux touristiques (gares, stations de ski, shops de stations-services, etc.), l'assortiment de vente serait restreint à une offre «destinée à satisfaire les besoins spécifiques des touristes internationaux», comme notamment les produits de luxe. Avec tout autant d'imprécision, l'ordonnance indique qu'en plus des droits au repos compensatoire prévus par la Loi sur le travail, les employés concernés par ce travail dominical devront bénéficier de «compensations allant au-delà des dispositions légales».

#### NON CATÉGORIQUE

Ces derniers mois, plusieurs tables rondes ont été organisées sur cette

question avec les partenaires sociaux. La position d'Unia a toujours été claire. «Nous sommes opposés à toute extension du travail du dimanche», réagit Anne Rubin, coresponsable du commerce de détail à Unia. Il y a bien assez d'exceptions déjà permises par la loi actuelle pour faire des achats le dimanche. Pour nous, l'article 25 ne doit pas être modifié!» La responsable syndicale met en avant la défense des intérêts des travailleurs, «systématiquement contre toute extension du travail du dimanche», insiste-t-elle. «Nous ne voulons pas d'une dérégulation du travail du dimanche, surtout dans cette branche qui est déjà précaire, mal payée et couverte par aucune convention collective de travail nationale.»

#### PASSAGE EN FORCE

Concrètement, il n'y a aucun moyen législatif de combattre un changement d'ordonnance. Que faire, alors? Unia va dans un premier temps donner sa réponse dans le cadre de la consulta-

tion publique. «Nous allons aussi faire un travail médiatique pour sensibiliser la population», souligne Anne Rubin. «Cette révision est inacceptable sur le fond, mais elle l'est d'autant plus d'un point de vue de la méthode: passer par voie d'ordonnance est totalement anti-

démocratique! Sans parler du fait que tout est flou, rien n'est réglé. On ne sait pas quels magasins ni quels produits seront concernés ou encore de quelles compensations bénéficieront le personnel.» La période de consultation devrait durer trois mois. ■

#### PLUS DE TRAVAIL LE WEEK-END, C'EST NON!

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, les magasins du centre-ville de Berne peuvent rester ouverts une heure de plus le samedi, soit jusqu'à 18 heures. Une mesure qui, selon Unia, risque d'être étendue à l'ensemble du canton et mettra encore plus de pression sur les conditions de travail des vendeuses et des vendeurs.

Déterminés, ces derniers ont lancé une pétition pour s'opposer à cette extension des horaires d'ouverture des magasins bernois, qu'ils adresseront au gouvernement du canton.

Horaires de travail morcelés, travail le soir, changements de dernière minute et hyperflexibilité: les employés du commerce de détail sont déjà soumis à des conditions pénibles et à une forte pression, surtout en cette fin d'année. «Une situation qui pèse sur la vie privée et la vie familiale ainsi que sur la santé du personnel de vente, soulève le texte de la pétition. Travailler davantage le week-end ne fait qu'aggraver cette tendance et représente une charge supplémentaire pour eux.» ■

Pour signer la pétition, aller sur:  
[unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/horaires-des-magasins/petition](http://unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/horaires-des-magasins/petition)

# Un grand pas vers la revalorisation des salaires dans la coiffure

La convention collective nationale de la branche a été renégociée, avec à la clé des améliorations substantielles des salaires minimums en début de carrière

#### Sylviane Herranz

Résultats en demi-teinte pour le renouvellement de la Convention collective de travail (CCT) des coiffeuses et des coiffeurs. D'un côté, il y a une forte revalorisation des salaires minimums durant les trois premières années de vie professionnelle et, de l'autre, une hausse moindre

pour les employés plus expérimentés. Les négociations de la CCT, qui arrivaient à échéance cette fin d'année, ont été longues et difficiles, explique Igor Zoric, responsable de la branche chez Unia. Malgré plusieurs interruptions, les partenaires sociaux, Unia et Syna côté travailleurs et Coiffuresuisse côté employeurs, ont récemment abouti à un accord et demandé la force obliga-

toire de cette nouvelle CCT 2024-2027. Un changement de système est intervenu au niveau des rémunérations. Jusque-là, les salaires minimums étaient fixés pour les cinq premières années d'expérience. Désormais, seules les trois premières années sont prises en compte dans la grille salariale. Les revenus de base de ces trois années bénéficient d'une hausse significative. En 2024, une coiffeuse avec CFC gagnera 4000 francs la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> année (+150 francs) et 4190 francs la 3<sup>e</sup> année (+290 francs). Une personne semi-qualifiée, avec attestation fédérale professionnelle (AFP), touchera 3650 francs la 2<sup>e</sup> année (+180 francs) et 4050 francs pour la 3<sup>e</sup> année (+450 francs). A noter que, pour cette catégorie, aucun salaire n'est spécifié pour la première année. Enfin, les coiffeuses non qualifiées devront être payées 3550 francs la 1<sup>re</sup> année (+80 francs), 3630 francs la 2<sup>e</sup> (+160 francs) et 3950 francs la 3<sup>e</sup> (+350 francs).

#### HAUSSE PROGRESSIVE JUSQU'EN 2027

L'accord intervenu entre les partenaires sociaux prévoit une hausse différenciée des salaires minimums chaque année jusqu'en 2027. Les progressions permettent une augmentation totale de 10,1% à 14,3% sur quatre

ans pour les personnes avec CFC, de 14,7% à 16,6% pour les semi-qualifiés et de 11,8% à 15,2% pour les non-qualifiés. Pour les personnes ayant quatre ou cinq ans d'expérience, dont les salaires ne sont plus fixés par la CCT, la revalorisation sera beaucoup plus modérée, les minimums avec trois ans d'expérience faisant foi. «Même si les hausses obtenues sont importantes, une coiffeuse avec CFC ne gagnera que 4460 francs fois 12 en 2027, pour 43 heures par semaine, ce qui reste un salaire assez bas», souligne Igor Zoric.

Une autre amélioration a été apportée à la CCT: le montant que l'employeur peut soustraire du salaire durant les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années après le CFC en cas de non-atteinte du chiffre d'affaires a été diminué de moitié. «Cette baisse sera de 200 francs la première année et de 100 francs la deuxième. En contrepartie, le patron doit offrir trois jours de formation professionnelle», indique le syndicaliste.

Igor Zoric se dit satisfait de ces résultats, même si certaines catégories progresseront très peu au final: «Des jalons ont été posés dans la CCT pour une revalorisation de la branche. Beaucoup de personnes quittent la profession ou reconviennent à se former. Ces hausses permettront d'augmenter l'attractivité du métier pour les plus jeunes.» ■

#### VACANCES SUPPLÉMENTAIRES

Le syndicaliste ajoute qu'un autre point positif a pu être intégré à la nouvelle CCT: la possibilité de renégocier les salaires convenus en cas de forte inflation et de saisir l'Office fédéral de conciliation s'il n'y a pas d'accord avec les patrons. Les syndicats ont également réussi à prolonger de 2,5 jours les vacances, ce qui les porte à 5,5 semaines pour les moins de 20 ans, 4,5 semaines dès 20 ans et 5,5 semaines après cinq ans dans la même entreprise, hors apprentissage.

#### DUMPING ÉNORME

Un autre élément important a pu être négocié: le renforcement des contrôles et de la peine conventionnelle pour les patrons fautifs, qui passera de 8000 à 25 000 francs. «Aujourd'hui, plus de la moitié des entreprises contrôlées ne respectent pas les minimums salariaux. Mais la fréquence de ces contrôles est de dix à vingt ans pour les salons de coiffure. Avec la nouvelle CCT, nous visons une visite tous les cinq ans», précise le syndicaliste, qui dit encore sa satisfaction que la CCT ait pu être renouvelée pour ces quatre prochaines années. «Sans convention collective dans la branche, la situation serait catastrophique. Le dumping est énorme.» ■



Revalorisation du métier. L'accord conclu entre les partenaires sociaux prévoit une hausse différenciée des salaires minimums chaque année jusqu'en 2027.

**Peut-on se défendre en cas de licenciement ?**



**Découvrez comment faire dans le nouvel épisode d'Industrie News.**  
Avec Pierre-Yves Maillard, le président de l'USS

[unia.ch/industrienews-fr](http://unia.ch/industrienews-fr)

**L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL**  
Place de la Riponne 4  
1005 Lausanne  
Tél. 021 321 14 60  
Fax 021 321 14 64  
redaction@evenement.ch  
[www.evenement.ch](http://www.evenement.ch)

**ÉDITEUR** L'Événement syndical  
Syndicat Unia

**PRÉSIDENT** Yves Defferrard

**RÉDACTRICE EN CHEF** Sylviane Herranz

**RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE** Sonya Mermoud

**ADMINISTRATRICE** Barbara Buffa

**JOURNALISTES** Sylviane Herranz, Sonya Mermoud, Aline Andrey, Manon Todesco, Jérôme Béguin

**COLLABORATEURS RÉGULIERS** Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro, Christophe Gallaz, Ambroise Héritier, David Prêtre, Jean-Claude Rennwald

**PHOTOGRAPHES** Thierry Porchet, Olivier Vogelsang

**ABONNEMENTS** 39 éditions par an  
Abonnement annuel Fr. 60.-  
Abonnement de soutien Fr. 100.-  
[forum@evenement.ch](mailto:forum@evenement.ch)

**PUBLICITÉ** [pub@evenement.ch](mailto:pub@evenement.ch)

**CONCEPTION & MISE EN PAGES** Atoll "îlots graphiques"  
Catherine Gavin

**IMPRESSION**  
Pressor SA, Delémont  
Tirage contrôlé 49 870 exemplaires

**Dans l'urgence,**  
donner les premiers soins

[www.msf.ch](http://www.msf.ch)  
CCP 12-100-2



**2024**

**LE PREMIER PAS POUR DEVENIR UN-E PROFESSIONNEL-LE DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION - FINANCÉ PAR LA CCNT**



PROGRESSO  
[mon-progresso.ch](http://mon-progresso.ch)

**WWW.EVENEMENT.CH**



**De quel monde voulons-nous être responsables ?**

Agis pour faire la différence.  
[justiceclimatique.ch](http://justiceclimatique.ch)

CAMPAGNE ÉCUMÉNIQUE  
En collaboration avec «Etre Partenaires»

Action de Carême  
EPER  
Pain pour le prochain.

**LE COURRIER**  
L'essentiel, autrement.



**l'info à vos côtés**

**-30% sur nos abos aux membres de nos réseaux partenaires**  
[lecourrier.ch/offres](http://lecourrier.ch/offres)

**COMPRENDRE LE MONDE, AGIR ENSEMBLE**



# FACE AUX ALGORITHMES, IL FAUT RENFORCER LA PARTICIPATION DU PERSONNEL

S'appuyant sur un avis de droit de l'Université de Saint-Gall, Syndicom et l'ONG AlgorithmWatch/CH plaident pour encadrer les nouveaux outils de management

Jérôme Béguin

**L**es employeurs ont de plus en plus recours aux algorithmes pour gérer les ressources humaines, augmenter la productivité, voire surveiller le personnel. Selon une enquête de l'Université de Saint-Gall menée en 2020 auprès de 159 grandes entreprises suisses, 39% d'entre elles utilisaient des systèmes de décision automatisée (Automated Decision-Making, ADM pour son acronyme anglais) pour le recrutement et 47% des outils de gestion de performance. Cette étude date d'il y a trois ans, on imagine que, depuis, avec l'arrivée de ChatGPT et d'autres logiciels d'intelligence artificielle (IA), le phénomène n'a pu que s'accentuer. Ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes. Les systèmes d'ADM sont ainsi utilisés pour effectuer un tri des CV et des discriminations ne peuvent être exclues. Un logiciel de recrutement développé par Amazon en 2018 préférait ainsi embaucher des hommes plutôt que des femmes... Se faire licencier par l'IA n'est déjà plus de la science-fiction. Mal notés par les algorithmes, des employés de plateformes telles qu'Uber peuvent être exclus des applications. Dans les bureaux, les outils de gestion de performance et d'analyse du temps peuvent enregistrer le temps passé à son poste de travail, le nombre de caractères tapés sur le clavier ou de courriels en-

voyés. Même des logiciels de communication anodins peuvent être utilisés pour espionner le personnel. Outre la fourniture d'analyses, les algorithmes peuvent assigner des tâches de travail ou planifier des itinéraires sans, évidemment, pouvoir tenir compte de toutes les conditions et des imprévus. Avec comme corollaire une hausse des cadences, des heures supplémentaires, du stress et de la fatigue.

#### FLAGRANTES LACUNES

Face à cette situation, l'ONG AlgorithmWatch/CH et Syndicom, le syndicat des médias et de la communication, ont commandé un avis de droit à deux chercheuses de l'Institut de recherche sur le travail et l'emploi de l'Université de Saint-Gall. Il révèle de flagrantes lacunes tant dans le cadre légal, qui ne protège pas efficacement les salariés, que dans son application.

Le recours aux algorithmes peut avoir, on l'a dit, des conséquences sur la santé. La Loi sur la participation prévoit bien que les employés aient le droit de s'impliquer en matière de numérisation au travail lorsque celle-ci établit un lien avec la santé, mais les employeurs n'associent pas de manière suffisante le personnel à la planification de ces systèmes. Ils ne communiquent pas de façon adéquate les informations concernant les systèmes algorithmiques utilisés ou planifiés dans l'entreprise et l'attribution des responsabilités fait souvent défaut.

#### LES SALARIÉS DOIVENT AVOIR LEUR MOT À DIRE

Syndicom et AlgorithmWatch revendentiquent un renforcement du droit à l'information et de la Loi sur la participation avec l'instauration de sanctions permettant de mieux protéger les employés. Le personnel doit pouvoir faire appel à des spécialistes externes dans le processus de participation. Un droit d'action collectif doit garantir aux employés et aux représentations de pouvoir s'engager pour défendre leurs droits collectivement. Enfin, les dis-



Les algorithmes peuvent assigner des tâches de travail ou planifier des itinéraires sans pouvoir prendre en compte les conditions réelles. Mal notés par ceux-ci, des employés de plateformes telles qu'Uber peuvent être exclus des applications.

positions relatives à la protection de la santé doivent être précisées et si nécessaire étendues. «Pour que l'utilisation des systèmes algorithmiques soit juste, durable et judicieuse, il est essentiel que les employés et les employeurs conçoivent ensemble les changements technologiques au travail. Une condition importante pour y parvenir est que les salariés puissent avoir leur mot à dire, participer aux discussions et s'impliquer», souligne Bettina Dürr, chargée de politique et de recherche chez AlgorithmWatch.

La mise en œuvre de ces propositions constituerait un premier pas important, selon les deux organisations, qui appellent les politiques à agir. Syndicom invite le Conseil fédéral à associer étroitement les syndicats et les associations patronales à la préparation d'un projet de loi. La conseillère nationale Barbara Gysi (PS/SG) devrait déposer une motion sur ce thème durant la session d'hiver. ■

Plus d'infos sur: algorithmwatch.ch

# Bientôt des multinationales suisses responsables?

La coalition à l'origine de l'initiative rejetée d'un cheveu en 2020 va remettre l'ouvrage sur le métier

Jérôme Béguin

**C'**était il y a tout juste trois ans. Le 29 novembre 2020, l'initiative populaire «Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement» recueillait 50,7% des suffrages, mais butait, pour quelques milliers de voix, sur la majorité des cantons. La déception était grande au sein de la Coalition pour des multinationales responsables, qui regroupait 80 organisations dont Unia et qui entendaient que les sociétés suisses respectent les droits humains et l'environnement dans leurs activités à l'étranger. Mais comme il ne fallait pas désavantager celles-ci face à leurs concurrents, une coordination au niveau européen s'imposait, plaident les opposants à l'initiative, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter en tête. Or, en février 2022, la Commission européenne a présenté aux Etats membres de l'UE un projet de directive prévoyant un devoir de diligence étendu pour les entreprises de plus de 250 collaborateurs, une responsabilité pour les dommages occasionnés par des filiales et des sous-traitants, ainsi qu'une autorité de surveillance pouvant infliger des amendes. Soit un projet plus contraignant que l'initiative suisse.

Puisqu'il n'y avait plus d'excuse, la Coalition pour des multinationales responsables, qui ne s'était pas dissoute, a alors lancé une pétition demandant aux autorités de légiférer. Le texte a été déposé en août 2022 fort de 217 500 signatures. Mais en décembre 2022, le Conseil fédéral a encore décidé d'exempter les multinationales suisses d'un devoir de diligence étendu. De son côté, le Parlement européen a adopté en juin dernier sa position sur la directive, qui devrait entrer en vigueur dans un avenir proche.



L'initiative populaire sur les multinationales responsables avait été rejetée le 29 novembre 2020, remportant 50,7% des suffrages, mais butant, pour quelques milliers de voix, sur la majorité des cantons.

On en était là lorsque la Commission de gestion du Conseil national a publié le 24 novembre un rapport sur la communication des autorités avant les votations, qui épingle Karin Keller-Sutter. Lors de la campagne sur les multinationales responsables, la communication de son département «visait plutôt à inciter les électeurs à rejeter l'initiative qu'à les informer», rapporte la Commission, qui s'est basée sur une évaluation du contrôle parlementaire de l'administration. Ce dernier note que, «lors d'interviews dans les journaux, la chef du département a simplifié les arguments de telle manière que leur contenu n'était plus correct».

Le dossier est maintenant dans les mains de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider et pourrait, sous la pression, être sorti du frigo. Il y a, d'un côté, la directive européenne et, de l'autre, la Coalition pour des multinationales responsables qui prépare une nouvelle initiative. Son texte sera défini dans les prochains mois. En s'inspirant de la directive européenne, il pourrait aller plus loin que la précédente initiative et proposer une autorité de surveillance indépendante dotée de compétences étendues. ■

#### LIBERTÉ DE MANIFESTER LA CGAS PERD SUR LA FORME

La Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé irrecevable le recours de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) contre l'interdiction des manifestations, notamment celle du 1<sup>er</sup> Mai, durant le premier confinement lié au Covid, au printemps 2020. En première instance, la CEDH avait pourtant conclu à la violation de l'article 11 de la Convention sur le droit à la liberté de réunion pacifique. Or, le 27 no-

vembre, la Grande Chambre a finalement conclu que la CEDH ne peut être saisie seulement si toutes les voies de recours possibles dans le pays ont été utilisées. Ce que n'a pas fait la CGAS. Sa requête est donc jugée irrecevable pour une raison de forme avant tout. La question de fond reste toutefois en suspens, puisque la Grève du climat a également saisi la CEDH, après avoir épousé toutes les voies de recours en Suisse, pour les mêmes raisons... ■ AA

#### LAUSANNE ARRÊTÉS POUR UN «MACRON DÉMISSION!»

Les gardes à vue ne concernent pas que les militants climatiques. Le POP dénonce, dans un communiqué paru le 27 novembre, une réaction disproportionnée de la police lors de la visite d'Emmanuel Macron à Lausanne. Trois manifestants ont été notamment arrêtés pour avoir crié «Macron, démission!» en gare de Renens, le jeudi 16 novembre. «Deux d'entre eux ont été repoussés par la police. La troisième personne a été prise à partie par un policier particulièrement virulent à son égard, en lui faisant une clé de bras, en le plaquant contre une camionnette, puis en prononçant différentes phrases intimidantes», écrivent les manifestants. «Après avoir été contrôlés dans la rue, puis dans un local poussiéreux des CFF, et privés de nos mouvements durant une heure, sans veste, par une froide journée de novembre, nous avons été fouillés, menottés, puis enfermés dans des cages individuelles à l'intérieur d'un "fourgon cellulaire", sans être notifiés d'une quelconque arrestation ou de nos droits. Nous avons été ainsi conduits dans un garage de la police cantonale vaudoise, à la Blécherette.» Deux d'entre eux ont été placés en cellule, l'un est resté dans le fourgon. Leurs empreintes digitales prises, ils ont été finalement relâchés, en étant informés qu'ils seraient poursuivis pour infraction au Règlement général de police. Deux jours plus tard, la police

cantonale les a contactés pour leur annoncer qu'après analyse de la situation, ils ne seraient finalement pas poursuivis. «Tout cela s'est déroulé hors de toute procédure formelle. Jamais nous n'avons été notifiés explicitement d'une arrestation. Jamais nous n'avons été informés de nos droits de contacter un avocat. Jamais nous n'avons reçu une quittance administrative de notre passage au poste. Ces méthodes nous interrogent, dans un Etat de droit», s'inquiètent-ils. Le 28 novembre, dans une interpellation déposée au Grand Conseil à ce sujet, plusieurs questions ont été formulées, entre autres: «Comment le Conseil d'Etat s'assure-t-il que les forces de l'ordre sont formées et encadrées pour gérer de manière appropriée les situations impliquant des expressions politiques, tout en évitant l'usage excessif de la force, de la contrainte ou de l'intimidation? Comment le Conseil d'Etat peut-il assurer que les droits fondamentaux des citoyens soient respectés par la police cantonale?» Parallèlement, une autre interpellation a été déposée pour dénoncer l'usage de gaz et de technique de nassage contre les manifestants réunis sur le campus universitaire où se sont également rendus Emmanuel Macron et le président de la Confédération, Alain Berset. ■ AA

Voir aussi en page 6.

# RÉCIT D'UNE GARDE À VUE

A la suite de l'action contre UBS à Genève, quatre personnes militantes de Renovate Switzerland ont été privées de liberté pendant 28 heures. Témoignage de l'une d'elles

Textes Aline Andrey

**L**undi 20 novembre, Prune se rend à Genève avec plusieurs autres militants de Renovate Switzerland. La veille, elle a travaillé dans son café, puis fêté ses 43 ans en famille, notamment avec ses trois enfants entre 5 et 12 ans. C'est sa première action de désobéissance civile proprement dite. Par contre, ce n'est pas la première fois qu'une succursale d'UBS se trouve dans le viseur des lanceurs et des lanceuses d'alerte. Cette fois-ci, ce ne sont pas les investissements fossiles qui sont ciblés, mais son vaste secteur immobilier qui devrait faire de la banque, selon Renovate Switzerland, «un acteur majeur dans la rénovation thermique des bâtiments». Or, au rythme actuel, il faudrait cent ans pour rénover le parc immobilier suisse.

Prune témoigne, convaincue de l'importance de mettre en lumière l'urgence climatique, pour que les pouvoirs publics prennent de réelles mesures.

Le matin de l'action, Prune n'imagine pas qu'elle sera arrêtée si longtemps. Sur la façade de la banque, avec son camarade Anthony, elle écrit «100 ans?» avec une peinture orange lavable. Puis, tous deux s'assoient en tailleur devant l'établissement. Les badauds s'arrêtent, les prennent en photo, expriment leur irritation ou les encouragent. Après un certain temps, la police arrive, entoure le secteur d'un ruban de signalisation. Prune raconte: «L'un des policiers nous demande: "Vous croyez vraiment pouvoir encore changer quelque chose?" Ils sont très calmes, presque impasibles, nous disent que nous n'avons pas d'autorisation de manifester. Anthony leur répond que le droit international prévaut.»

## FOUILLE ET DÉTENTION

Les activistes sont embarqués dans deux voitures différentes au poste de la Servette. «Je suis alors placée dans un box avec une table et des bancs. Une policière met mes affaires dans un sac. Je dois me déshabiller, d'abord le haut, puis le bas. Mes habits sont foulés, mais pas mon corps heureusement. Je demande si c'est possible de fermer la porte. On me répond qu'elle doit rester entrouverte. Elle garde mon soutien-gorge, ma montre, mes élastiques pour cheveux. A partir de là, ma notion du temps est floue», continue Prune. Elle est interrogée par un policier, dit n'avoir rien à déclarer sans la présence d'un avocat. On lui signifie alors qu'elle va être déplacée avec ses trois camarades dans un autre poste, pour la nuit, en attendant de voir le procureur. C'est à ce moment que Prune réalise que deux autres écologistes ont été arrêtés; Greg, ingénieur en informatique, avait pourtant comme seul rôle, celui de sensibiliser les passants et Willy, dentiste à la retraite, n'a fait que distribuer des flyers. Surtout, elle s'inquiète pour ses enfants, car leur père est dans un train pour Berlin... Ils sont ainsi sous la seule responsabilité de leur jeune homme au pair de 16 ans. «J'ai demandé à pouvoir téléphoner. Il était 15h30 environ. Au début, le policier rechigne en me disant que j'aurais dû anticiper. Sauf que je n'imaginais pas rester une nuit au poste! Je dois aussi prévenir mes employés... Je comprends que je n'ai droit qu'à un seul coup de fil. Donc j'appelle mon compagnon, qui ne répond pas. Je lui laisse un message sur sa combox lui demandant de prévenir tout le monde... Quel stress pour lui aussi!»

Prune est transférée dans une cellule. «Je m'interdis d'angoisser. Ça résonne bien, je chante. Ça aide. J'entends aus-



Prune et Anthony sont au cœur de l'action, solidaires. Un peu plus loin, des camarades de Renovate Switzerland sensibilisent les passants et distribuent des flyers d'information.

si Willy qui tente de convertir un gardien au Qi Gong», explique celle qui s'accroche aux moments poétiques. «Puis, on me met des menottes et dans une camionnette avec mes camarades dans des cages séparées. On a juste l'occasion d'échanger deux ou trois mots à travers les parois. Tout au long du trajet, je regarde mes poignets menottés, en me disant que cette criminelle ce n'est décidément pas moi! Tout me semble si disproportionné. Quelqu'un siffle L'Internationale, et je l'accompagne.»

## UNE NUIT EN CELLULE

Prune est alors placée seule dans une cellule d'environ 4 mètres carrés avec un matelas et des WC turcs. «Il faut demander pour avoir de l'eau, du PQ, éteindre la lumière ou pour savoir l'heure. Les agents ne répondent pas tout de suite aux sonnettes, donc les gens tapent régulièrement contre les portes à grand fracas. Je dois attendre pour passer devant le procureur, probablement demain après-midi, si j'ai de la chance. Je demande à faire un téléphone, qu'on me refuse. Je n'ai jamais été aussi privée de communication et j'espère que tout va bien chez moi. Je mange un Quick Lunch Maggi, du pain, de l'eau qu'on me transmet par le passe-plat. On s'amuse à taper des rythmes contre la paroi avec un

voisin de cellule, jusqu'à ce que les phalanges me fassent mal. Je ne dors pas trop mal...» Le mardi matin, Prune est réveillée vers 8h avec du pain et du café. «Toujours pas d'information. J'essaie de rassurer mes proches par la pensée. Pourquoi nous garder aussi longtemps? Pour nous décourager?», questionne-t-elle.

Finalement, un agent l'emmène «dans un bureau avec un gros drapeau suisse comme seul décor». Il est muni d'un ordre du procureur pour le prélèvement des empreintes digitales (de chaque doigt) et de l'ADN (par un frottement dans la bouche). Puis, elle se retrouve de nouveau en cellule, avant d'être convoquée chez le procureur. «Il est plutôt sympathique. Il m'informe

de mes droits. Il me demande si je veux faire venir un avocat, mais je renonce à contrecœur, car je préfère rentrer le plus rapidement chez moi pour rassurer mes enfants.» L'audience ne dure qu'une dizaine de minutes, durant lesquelles Prune indique n'avoir rien à déclarer. Elle est libérée peu après, récupère ses affaires, sa carte d'identité, sort par une porte de garage. Elle est accueillie, tout comme ses camarades de prison, par des militants de Renovate qui l'attendent dans la bise froide avec du thé chaud... L'arrestation aura duré 28 heures. Les murs de l'UBS ont été nettoyés en l'espace d'une petite heure. La résistance civile continue. ■

## LIBERTÉ D'EXPRESSION EN DANGER

«Les activistes pacifiques sont toujours plus criminalisés en Suisse.» Le titre du dossier de humanrights.ch, daté du 17 octobre, résume la situation. L'organisation de défense des droits humains analyse les nombreuses arrestations, les restrictions à la liberté d'expression et les condamnations d'activistes, surtout climatiques, mais aussi féministes, depuis quelques années. Selon cette étude, les règlements se durcissent également

concernant le droit de manifester. Mais la résistance continue, au travers des actions de Renovate Switzerland dans la rue, dans les tribunaux, auprès de la Cour européenne des droits de l'homme ou encore à l'Université de Berne où, le 16 décembre, un symposium est organisé sur «la désobéissance civile et les procès climatiques» ([humanrights.ch/fr/agenda/desobeissance-civile-proces-climatiques-symposium-2023](http://humanrights.ch/fr/agenda/desobeissance-civile-proces-climatiques-symposium-2023)). ■

# «J'accepte ma condamnation»

Un militant climatique va passer deux mois en prison pour avoir filmé l'affichage du rapport du GIEC sur la place du Château à Lausanne en 2021

Textes Aline Andrey

«**P**remier prisonnier politique climatique de Suisse.» C'est ainsi qu'est défini Nicolas Presti, dit Nikoko, sur le site qui lui est consacré\*. Il a écoper de 2 mois de prison ferme pour avoir filmé une action climatique.

Le 18 août 2021, deux lanceurs d'alerte affichent le rapport du GIEC sur les murs de la place du Château à Lausanne, avec une colle faite à base de farine, de sucre et d'eau, donc lavable. Cette action a pour but de demander au Gouvernement vaudois de prendre en compte les prévisions des scientifiques. Nicolas Presti filme l'action. Les trois activistes sont arrêtés, subissent des fouilles et sont libérés après cinq heures de garde à vue. Le Ministère pu-

blic les condamne à 60 jours-amende à 30 francs, 200 francs de frais de procédure en sus. Soit 2000 francs chacun. Dans son ordonnance pénale, aucune distinction n'est faite entre les différents rôles des prévenus, la colle aurait «détérioré les murs de ces édifices historiques». Or, après deux heures de nettoyage, aucune trace ne subsiste. La semaine suivante, pour les mêmes faits à Berne (collage du rapport du GIEC sur le Palais fédéral), la lanceuse d'alerte écope de 200 francs d'amende. Soit dix fois moins. Les deux personnes ayant collé le rapport font opposition. Le 29 septembre 2022, elles sont donc jugées par le Tribunal de police qui les condamne à 60 jours-amende à 30 francs le jour ferme (sans sursis) et 850 francs de frais de procédure. Elles font appel. Moyen-

nant paiement des frais de nettoyage (240 francs pour deux heures de travail), la Direction générale des Immeubles et du patrimoine retire sa plainte. Le 15 mars 2023, la Cour d'appel les acquitte et demande 200 francs de frais à chacun. Comme le souligne les activistes: «Après 19 mois de procédures, la justice vaudoise obtient le résultat que Berne avait atteint en une semaine...»

**LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> AUGMENTENT**  
Nikoko, lui, n'a pas fait appel ni payé l'amende, ni demandé grâce. Il explique sa position: «J'accepte ma condamnation. J'irai en prison pour mettre en avant le fait que la Suisse incarcère un lanceur d'alerte. Alors que les émissions de CO<sub>2</sub> continuent d'augmenter et que les décideurs ne font rien.» Enseignant en sport et en géographie de métier, le jeune homme milite actuellement à plein temps. «J'ai confiance en notre politique en Suisse, mais pas pour la crise climatique et écologique! La justice estime qu'un citoyen qui a filmé des lanceurs d'alerte mérite d'aller 2 mois en prison. C'est un choix. C'est un signal. Pour ma part, j'assume les conséquences de mes actes. Mais je veux montrer publiquement les biais de la justice en matière climatique.» Philosophe, il explique se préparer psychologiquement, profiter de passer du temps avec la personne qu'il aime et de faire de la musique. «Ce sera une parenthèse dans ma vie, une expérience, mais j'espère que cela puisse avoir un impact sur la manière dont fonctionne la justice. J'espère aussi que cela amènera les gens à se mobiliser pour demander un réel changement de politique face à l'urgence climatique.»



Le collage du rapport du GIEC: une action que les lanceurs d'alerte paient cher.

## DE L'INTIMIDATION JUDICIAIRE

Le «chilling effect», «effet bloquant» ou «intimidation judiciaire» en français, consiste à empêcher ou décourager une personne d'exercer ses droits. Les plus de 150 procès, qui ont eu lieu ou sont en cours en Suisse, de militants climatiques pacifiques ont en effet cet impact. De surcroît, les jugements diffèrent d'un militant à l'autre, pour de mêmes actes, et vont de la condamnation à l'acquittement. «La Cour européenne des droits de l'homme protège les libertés fondamentales dont celles de réunion et d'expression», souligne Irène Wettstein, avocate pour le climat. Or, nous sommes face à une justice qui décide d'abord de condamner, puis c'est à la personne inculpée de faire opposition. Pourtant, c'est la justice qui devrait porter, à la base, cette responsabilité de veiller au respect des droits fondamentaux. Dans le cas de Nikoko, on le met en prison alors qu'il s'est exprimé pacifiquement. En Valais, l'affaire des pistes de ski tracées de manière hors la loi, provoquant des dégâts environnementaux, n'a, à ma connaissance, toujours pas fait l'objet d'une instruction pénale. C'est deux poids deux mesures. ■

Voir aussi en page 5.

# «ON NOUS A BALADÉS. CE QU'ON NOUS A PROMIS, ON VEUT LE DÉMANTELER»

Pierre-Yves Maillard, président de l'Union syndicale suisse, a croisé le fer avec Petros Mavromichalis, ambassadeur de l'Union européenne en Suisse, il y a dix jours à Lausanne

Sylviane Herranz

**L**e discours était clair et net. Les échanges francs. Les positions affirmées. Invités par la Chambre du commerce suisse pour la Belgique et le Luxembourg, le président de l'Union syndicale suisse (USS), Pierre-Yves Maillard, et l'ambassadeur de l'Union européenne en Suisse, Petros Mavromichalis, ont croisé le fer le 28 novembre à l'hôtel Royal Savoy à Lausanne. Le thème du débat: «La libre circulation des personnes, un obstacle à la conclusion d'un accord avec l'Union européenne?» Etaient présents également Blaise Matthey, ancien directeur de la Fédération des entreprises romandes; Isabelle Schlessier, directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi du Luxembourg; Christelle Luisier, présidente du Conseil d'Etat vaudois; et Rémy Wyler, professeur de droit. Mais tous les regards étaient tournés vers le duel Maillard - Mavromichalis.

#### RÉVOLUTION COPERNICIENNE

Une vingtaine de jours auparavant, l'USS avait brûlé la politesse au Conseil fédéral qui s'apprêtait à dévoiler les résultats des discussions exploratoires avec l'Union européenne (UE) menées depuis avril 2022, après l'abandon de l'accord-cadre institutionnel. Les syndicats avaient dénoncé plusieurs points inacceptables issus de ces pourparlers.

«Qu'est-ce qui coince M. Maillard?», a lancé Frédéric Koller, journaliste animant le débat. La réponse a fusé: «A peu près tout!» Pour l'expliquer, Pierre-Yves Maillard est revenu un peu en arrière: «Dans les années 1990, les syndicats ont fait une révolution copernicienne. Pendant des décennies, ils étaient assez favorables au contingentement de la main-d'œuvre afin de limiter les offres de travail venant de l'étranger. Le revers de la médaille, c'était la création de sous-statuts précaires. Or, c'était devenu une évidence

que tous devaient avoir le même statut sans déréguler les salaires suisses, trois fois plus élevés. Pour y arriver, les syndicats ont changé de paradigme: il faut protéger les salaires et plus les frontières. C'est grâce à cela qu'ils ont soutenu l'accord de libre circulation des personnes avec des mesures d'accompagnement.» Ces mesures, «c'est une histoire à succès. Nous avons réussi un petit miracle», a souligné le syndicaliste, tout en reconnaissant une pression sur les salaires: «Un ouvrier des machines du Nord vaudois vient de me rappeler que 3600 francs par mois ne permettaient pas de vivre.»

#### MESURES DISCRIMINATOIRES

Pierre-Yves Maillard a dénoncé la rupture de confiance de la part du Conseil fédéral et de l'UE: «Le processus à succès de la protection des salaires est remis en cause. Demander l'application des salaires suisses est considéré comme discriminatoire par l'UE. On nous a baladés. Tout ce qu'on nous a promis, on veut le démanteler.» Il a poursuivi en accusant l'ambassadeur de l'Union de vouloir une libre circulation sans mesures d'accompagnement et en rappelant les points attaqués par l'UE, notamment la surveillance paritaire des conditions de travail, le nombre de contrôles jugés disproportionnés, «ils veulent les diviser par 15!», et les frais professionnels des travailleurs détachés qui devraient être payés au tarif du pays d'origine.

Blaise Matthey a présenté la position patronale: «Si les syndicats ont fait leur révolution copernicienne, le patronat l'a faite aussi. A l'époque, il ne voulait pas de mesures d'accompagnement. C'était le prix politique à payer. Le discours actuel est qu'on va les maintenir, les adapter. Par contre, nous ne sommes pas d'accord d'aller vers un renforcement. Je défends le corporatisme libéral que nous avons en Suisse, le travail pratique sur les chantiers entre patrons et syndicats.»



Une centaine de participants ont assisté au débat et pris connaissance des arguments syndicaux, patronaux et de l'UE.

#### NOS ENTREPRISES N'AIMENT PAS CES MESURES

Prenant enfin la parole, Petros Mavromichalis s'est aussi appuyé sur le passé et les «relations gagnant-gagnant» entre la Suisse et l'UE: «Après l'échec de l'Espace économique européen, notre projet était d'aider la Suisse à adhérer à l'Union européenne. C'est pour cela que nous avons accepté les accords bilatéraux. Ils devaient être transitoires. D'où la non-inclusion de la reprise évolutive du droit de l'UE.» Il a tancé la Suisse qui bénéficie le plus du marché intérieur tout en reprenant la législation de l'UE à la carte. «Les mesures d'accompagnement sont contraires à l'accord que nous avons avec la Suisse. Depuis quinze ans, l'UE se plaint de ces mesures. Pourquoi? Parce que cela ne met plus nos entreprises sur un pied d'égalité. C'est une distorsion de la concurrence.» Et d'expliquer qu'un constructeur de chalet valaisan voulant monter un chalet en Savoie n'a pas, comme son homologue français qui viendrait en Suisse, à payer de caution et ne risque pas ou peu de se faire contrôler. «Nos entreprises n'aiment

pas ces mesures d'accompagnement. Idéalement, nous voudrions qu'elles n'existent pas du tout.» Quant aux discussions actuelles pour un nouvel accord, il a précisé: «Nous avons accepté des aménagements de ces mesures pour les rendre moins discriminatoires, moins disproportionnées.» «Merci à M. Mavromichalis d'être aussi transparent et clair, a rétorqué Pierre-Yves Maillard. Cela montre deux choses. D'abord la volonté d'évacuer les mesures d'accompagnement développées depuis plus de vingt ans. Cela indique à quel point la soumission à la Cour de justice européenne est un véritable problème. On démarre, puis on attend que la Cour liquide ce qui reste. La deuxième chose, c'est qu'il y a peu d'énergie mise dans la défense des salaires et j'ai des doutes que le Conseil fédéral soutienne les protections en Suisse. De ce qu'on a lu sur le projet, on ne va pas dans ce sens. Il y a par exemple des adjectifs problématiques disant que l'affaiblissement des conditions de travail ne doit pas être trop "significatif".»

#### COPROMIS POUR «ADOUCIR» LES MESURES

Pour le président de la faîtière syndicale, seuls des salaires minimums nationaux, comme au Luxembourg, ou des CCT couvrant les 80% des salariés, permettraient aux syndicats d'aller de l'avant. Et d'avertir: «Il n'y a pas à douter une seconde de la détermination des syndicats à défendre les conditions de travail de ce pays. Nous combattrons toute attaque contre les mesures d'accompagnement!» «L'UE n'a pas proposé de démanteler les mesures d'accompagnement. Mais nous sommes arrivés à un compromis pour les adoucir», a répondu Petros Mavromichalis. Au final, il a lancé un appel à avancer, «sans toutefois rouvrir le débat sur tous les points». Pour sa part, Pierre-Yves Maillard a exigé la réécriture d'une clause de sauvegarde protégeant réellement les salaires suisses et ceux des travailleurs détachés. ■

## La Suva pourra aider le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante

Le Conseil fédéral propose que l'assurance accidents participe au financement de la fondation qui soutient les personnes exposées au matériau nocif

Textes Jérôme Béguin

**L**a Suva, la caisse de l'assurance accidents obligatoire, pourrait participer au financement du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Lors de sa séance du 22 novembre, le Conseil fédéral a décidé de mettre en consultation l'introduction d'un nouvel article de la Loi sur l'assurance accidents en ce sens. Chaque année en Suisse, jusqu'à 170 personnes continuent de contracter un mésothéliome malin, un cancer de la plèvre ou du péricitone à l'issue généralement fatale. Vingt à trente d'entre elles ne bénéficient pas des prestations de l'assurance accidents, mais de celles de l'assurance maladie et de l'assurance invalidité, qui sont moins avantageuses, et se retrouvent souvent en situation de détresse financière. Il s'agit de travailleurs indépendants, de femmes de ménage ou au foyer, qui ont manipulé des vê-

tements contaminés, ou encore de résidents de zones proches de sites traitant de l'amiante. Afin de pallier cette situation, une table ronde, organisée par le Département fédéral de l'intérieur à la demande de l'Union syndicale suisse (USS), a décidé en 2016 de lancer ce fonds pour assister et indemniser les personnes ayant été exposées aux fibres d'amiante. Vasco Pedrina, l'ancien président du SIB et d'Unia, a été l'une des chevilles ouvrières de ce projet. Géré par une fondation, le fonds devait être alimenté par des apports volontaires d'entreprises et de commissions paritaires. Les besoins financiers jusqu'en 2025 étaient estimés à 100 millions de francs. Vingt-six millions ont été récoltés et distribués, mais, à partir de 2020, aucune subvention conséquente n'a été enregistrée. La poursuite de l'activité de la fondation jusqu'en 2030 nécessite pourtant un soutien évalué à 50 millions.

Secrétaire central de l'USS et membre du conseil de fondation, Luca Cirigliano voit d'un bon œil l'initiative du Conseil fédéral: «L'USS soutient bien sûr la possibilité que la Suva participe au financement de la fondation et nous répondrons en ce sens à la consultation. Il y a une certaine cohérence dans la mesure où la Suva se consacre à la santé et à la sécurité au travail. Quant au Fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante, il a notamment été créé pour soutenir les personnes malades n'ayant pas le droit justement aux prestations de l'assurance accidents. Grâce à ce financement, la fondation pourra étendre et prolonger ses activités.» ■

#### AVANT TOUS TRAVAUX, S'IL Y A SOUPÇON, IL FAUT RÉALISER UN DÉPISTAGE

«Nous avions espéré atteindre un pic, que le nombre de victimes de l'amiante diminue, mais, malheureusement, il continue même à augmenter», déplore Christine Michel, responsable santé-sécurité pour Unia. La Confédération a décreté la proscription du matériau nocif en 1989, à la suite d'une campagne syndicale, mais la maladie peut toutefois se développer longtemps après une exposition. Et beaucoup de nouvelles victimes, indique Christine Michel, ont été exposées après l'interdiction, lors de travaux de rénovation. «Chaque bâtiment construit avant 1990 peut contenir de l'amiante. La prévention est dès lors essentielle. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation légale. Avant tous travaux, s'il y a soupçon d'amiante, il faut réaliser un dépistage afin, le cas échéant, de définir les précautions qui devront être prises ou de mandater des entreprises spécialisées.» Une infime quantité de poussière peut, en effet, déclencher une maladie. «Les directives de la Suva sont en ce sens assez bonnes, mais elles ne sont pas toujours suivies. J'ai pu constater qu'il existe une méconnaissance sur les chantiers sur ce qui peut être fait en toute sécurité avec les mesures de protection adéquates ou, au contraire, doit être évité. Il y a souvent un problème de formation et un manque d'informations. Dans la nouvelle Ordonnance sur les travaux de construction, nous avons demandé à ce que les travailleurs soient informés des résultats des travaux de dépistage. Il ne faut pas hésiter à demander des informations aux chefs, des explications sur les mesures de précaution et à se faire aider au besoin par son syndicat.» ■

# DROITS DES MIGRANTS AUJOURD'HUI: UN COMBAT QUI SE POURSUIT

Le groupe migration d'Unia Vaud sera présent sur un stand dans dix jours à Renens pour informer la population sur les droits des migrants et les enjeux actuels

Propos recueillis par Sylviane Herranz

**L**e samedi 16 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des migrants qui aura lieu deux jours plus tard, le groupe d'intérêt migration d'Unia Vaud organise un stand sur la place du Marché, à Renens\*. Une distribution d'informations sur les droits des migrants et les problématiques actuelles est prévue, ainsi qu'un moment convivial autour d'un risotto. Le groupe invite tous les membres et les sympathisants du syndicat intéressés par cette thématique à le rejoindre. Explications avec Vincenzo Sisto, président du groupe migration d'Unia Vaud.

#### Quel est l'objectif de ce stand?

Le but de ce stand, dans une ville à forte population étrangère, symbole du vivre ensemble, est de pouvoir communiquer et dialoguer sur les enjeux concernant les migrants, les sans-papiers et le monde du travail en Suisse, autant auprès des personnes concernées qu'auprès de la population en général. Les migrants ont des droits; or, dans notre pays, beaucoup vivent encore dans la précarité, notamment de leur statut, tout en travaillant à plein temps. Ce

sera l'occasion de parler et de relancer l'objectif Papyrus dans le canton de Vaud. Et d'informer les sans-papiers des possibilités d'effectuer une demande de régularisation. Après la votation de 2018 sur la Loi sur les étrangers, cette dernière a été détériorée et les démarches pour accéder à un statut légal ont été rendues encore plus difficiles. D'ailleurs, à ce sujet, nous allons rencontrer le 18 décembre le responsable du Service de la population de l'Etat de Vaud (Sop), Steve Maucci, avec qui nous allons discuter des problèmes les plus criants de ces démarches.

#### Quelle est la situation aujourd'hui du point de vue de la migration?

L'actualité internationale va provoquer de nouveaux flux migratoires des zones de guerre vers l'Occident et en Suisse. Chez nous, il existe une forte discrimination selon l'origine des migrants et des réfugiés. Certains, venant d'Ukraine, où il y a une guerre qu'on continue à alimenter avec la livraison d'armes en mettant en péril la neutralité suisse, peuvent bénéficier d'un permis S, ce qui est juste. Mais ce ne doit pas être un privilège d'un pays particulier alors que d'autres migrants fuient les guerres et sont refou-

lés aux frontières. A cause de la forteresse Europe, de Frontex, agence à laquelle participe la Suisse, des milliers de migrants perdent la vie. Nous demandons que tous les migrants puissent bénéficier du même statut que les réfugiés ukrainiens.

Il y a par exemple ces personnes qui fuient ou vont fuir la violence au Moyen-Orient. Des dizaines de milliers de Palestiniens tués par les bombes à Gaza. Lors de ce stand, nous allons aussi parler de ce génocide en cours. De ces 20 000 personnes, dont plus de 6000 enfants, qui ont péri sous les décombres ou sont morts de faim ou d'absence de soins. Nous invitons chacun à venir en parler librement. La Suisse ne s'est pas prononcée contre le bombardement d'un peuple privé de sa terre depuis 75 ans, qui n'a pas le droit de se défendre. Il faut un cessez-le-feu et la levée du blocus qui affame et tue la population de Gaza. La Suisse doit s'engager pour cela. ■

\* Stand à Renens, place du Marché, samedi 16 décembre de 9h à 14h.

## MIGRATION LES SYNDICALISTES D'UNIA FONT UN CARTON AU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS PORTUGAISES

La liste «Unis pour la défense des droits des migrants», rassemblant des syndicalistes d'Unia (voir notre édition du 22 novembre), a fait le plein de voix le 26 novembre lors de l'élection du Conseil des communautés portugaises. Rappelons que celui-ci est un organe représentatif des émigrés que Lisbonne peut consulter pour tout ce qui touche aux politiques relatives aux communautés portugaises à l'étranger. Emmenée par Antonio Guerra Iria, coprésident du comité gros œuvre d'Unia Genève, la formation a raflé quatre des cinq sièges dévolus à la circonscription englobant la Suisse, l'Italie et l'Autriche. La liste rivale devant se contenter d'un seul mandat. Au côté d'Antonio Guerra Iria sont élus sur la liste gagnante Angela Tavares, secrétaire syndicale d'Unia Valais, José Pio Bemposta, vice-président de Casa do Benfica, et Helena Verissimo de Freitas, secrétaire régionale adjointe d'Unia Genève. ■ JB



La formation a été emmenée par Antonio Guerra Iria, coprésident du comité gros œuvre d'Unia Genève.

## BIENNE

### HORAIRES DES SECRÉTARIATS

**Bienne:** pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

**Granges-Longeau:** pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

**Lys:** le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33.

Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

## FRIBOURG

### PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

### BULLE - CHALET DE L'ENTRAIDE DE MONTBARRY - LE PÂQUIER

Locations: veuillez vous adresser à M. et Mme Carlos et Augustina Pinto au 078 803 62 43 ou carlosmendes614@gmail.com

## GENÈVE

### HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 9h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h

à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

### CAISSE DE CHÔMAGE

**Réception:** rue des Gares 12, 1201 Genève.

**Guichets:** 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.

**Permanence téléphonique:** 058 332 11 32.

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi après-midi.

Contact par email ou envoi des documents: sans-emploi.ch/espace-client  
Formulaire U1: geneve.pdu1@unia.ch

### GROUPE DES RETRAITÉS

**Comité des retraités**  
Les réunions ouvertes à tous les membres ont lieu tous les 2<sup>e</sup> mardis du mois de 10h à 13h, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

## NEUCHÂTEL

### HORAIRES DES SECRÉTARIATS

**La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel**

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

**Ouverture des secrétariats:** du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

### Fleurier

**Permanences syndicales:**

les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

### Ouverture du secrétariat:

le mardi de 10h à 12h et de 15h à 18h.

### Le Locle

### Ouverture du secrétariat:

mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

**Permanence téléphonique pour toute la région:** du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

## TRANSJURANE

### HORAIRES DES SECRÉTARIATS

**Secrétariat de Delémont**

**Téléphone:** lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600.

**Delémont, rue de la Jeunesse 2, 2<sup>e</sup> étage:** lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

**Porrentruy, rue des Baïches 18:** lundi de 13h30 à 17h30.

**Tavannes, rue du Quai 20:** jeudi de 13h30 à 17h30.

**Saint-Imier, rue Francillon 20:** mardi de 13h30 à 17h30.

### CAISSE DE CHÔMAGE

**Delémont:** lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h. Le bureau de la caisse de chômage déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

## LAUSANNE DES ACHATS QUI FONT SENS

Produits alimentaires, de soins, bijoux, tissus, objets de décoration... La dix-septième édition du Marché de Noël solidaire, organisée par Pôle Sud et la Fédération vaudoise de coopération, réunira cette année 40 organisations suisses proposant des articles en provenance de 31 pays. Du 14 au 16 décembre les intéressés sont invités à découvrir le travail des associations participantes actives dans nombre de domaines: nature, écologie, santé, information, droits humains, jeunesse, éducation, migration, culture, commerce équitable... En faisant leurs courses dans cet espace, ils contribueront à soutenir les causes promues, les bénéfices de la vente revenant directement aux exposants actifs dans la coopération au développement et le développement durable.

Le marché de Noël se veut aussi un moment d'échanges et de partage autour d'une boisson, d'un en-cas ou d'un repas. L'équipe de cuisine, composée de personnes issues de la migration, proposera chaque jour un plat différent aux sapeurs variées. ■ SM



Marché de Noël solidaire, Pôle Sud, avenue Jean-Jacques Mercier 3, Lausanne. Le jeudi et vendredi 14 et 15 décembre, de 17h à 22h; le samedi 16 décembre de 11h à 20h.

## SECRÉTARIATS

### BIENNE-SEELAND/SOLEURE

#### Secrétariat de Bienn

Rue de Morat 33, 2502 Bienn

Tél. 032 329 33 33

#### Secrétariat de Granges-Longeau

Rue Centrale 3, 2540 Granges

Tél. 032 653 01 11

### Fribourg

#### Secrétariat de Fribourg

Route des Arsenaux 15, 1700 Fribourg

Tél. 026 347 31 31

#### Secrétariat de Bulle

Rue de Vuippens 29, 1630 Bulle

Tél. 026 912 77 14

### GENÈVE

#### Secrétariat

Chemin Surinam 5, 1203 Genève

Tél. 0848 949 120

### NEUCHÂTEL

#### Secrétariat de Neuchâtel

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel

#### Secrétariat de La Chaux-de-Fonds

Avenue Léopold-Robert 67,

2300 La Chaux-de-Fonds

#### Secrétariat du Locle

Crêt-Vaillant 19-21, 2400 Le Locle

#### Secrétariat de Fleurier

Place de la Gare 3, 2114 Fleurier

#### Pour les secrétariats de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, du Locle et Fleurier:

Tél. 0848 203 090

#### Depuis la France:

Tél. +41 848 203 090

### TRANSJURANE

#### Secrétariat de Delémont

Rue des Moulin 19, 2800 Delémont

#### Secrétariat de Porrentruy

Rue des Baïches 18,

2900 Porrentruy

#### Secrétariat de Moutier

Rue Centrale 11, 2740 Moutier

## VAUD

### HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France. Les permanences des secrétariats ci-dessus se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h. Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

#### Horaires téléphoniques:

# LES PAYSAGISTES VALAISANS TRAVAILLERONT MOINS ET GAGNERONT PLUS!

**En 2024, ils travailleront 30 minutes de moins par semaine et toucheront 65 francs de plus par mois, soit une augmentation salariale représentant 2,4%. Un accord inédit**

Manon Todesco

C'est une première en Valais. A partir de janvier 2024, les quelque 750 paysagistes du Valais romand travailleront 30 minutes de moins par semaine, sans réduction de salaire. Au contraire, ils gagneront 65 francs de plus par mois! Une avancée sociale importante obtenue dans le cadre des négociations conventionnelles et salariales. «Cet accord est extrêmement positif, réagit Serge Aymon, responsable des secteurs artisanat et construction pour Unia Valais. Les travailleurs obtiennent une augmentation salariale représentant 2,4% alors que le renchérissement est de 1,7%».

Le syndicaliste salue l'attitude des employeurs de la branche. «Les paysagistes étaient à 45 heures hebdomadaires, soit le temps de travail le plus haut du canton, les autres secteurs oscillant entre 42 et 45 heures par semaine. Les patrons ont très bien compris l'enjeu et ont vite accepté de baisser le temps de travail sans toucher aux salaires.»

#### 1H30 DE MOINS EN 2026

Un très bon signal, qui ne s'arrête pas là. En effet, cette réduction du temps de travail de 30 minutes hebdomadaire en 2024 sera suivie d'une réduction semblable en 2025 et en 2026. Sur trois ans, donc, les paysagistes bénéficieront d'une réduction du temps de travail totale d'une heure et demie complètement compensée. «Après les augmentations négociées pour les salariés du second œuvre



Unia qualifie l'accord conclu d'«extrêmement positif». D'autant plus que d'autres réductions du temps de travail entièrement compensées sont encore prévues.

(+124 francs par mois), celles pour les garagistes (+2,3%) et les électriques (+2,2%), cette nouvelle augmentation de 2,4% confirme le trend favorable dont bénéficié les paysagistes et les salariés de l'artisanat du bâtiment avec une pleine compen-

sation du renchérissement et une revalorisation réelle de leurs salaires», se réjouit dans un communiqué de presse Unia Valais, qui s'attellera à ce que l'ensemble des professions de ces secteurs d'activité puissent obtenir le même type de résultat.

«L'objectif plus global est de s'approcher des 40 heures par semaine pour tous et toutes, sans baisse du salaire horaire», conclut Serge Aymon. ■

# Les maçons valaisans réclament une augmentation

**Les patrons refusant d'entrer en matière sur des augmentations de salaire, les travailleurs et Unia leur demandent de revoir leur position, sans quoi, des mobilisations seront à prévoir...**

Manon Todesco

Nous l'avons déjà évoqué dans ces colonnes, aucun accord national n'a pu être trouvé dans le secteur principal de la

construction en matière d'augmentation salariale. Une tentative de négocier au niveau romand a été amorcée, sans succès non plus. Les maçons n'auront pas un centime de plus en 2024. Pourtant, économiquement

parlant, le secteur se porte bien, et on connaît la problématique de pénurie de personnel dont il souffre. Sans oublier la pénibilité du travail dans cette branche qui n'est plus à démontrer. En Valais, les travailleurs du secteur et Unia ont récemment rencontré l'association valaisanne des entrepreneurs (AVE), mais idem: ils refusent catégoriquement d'entrer en matière sur une quelconque hausse.

#### INCOMPRÉHENSION ET INJUSTICE

Serge Aymon, responsable des secteurs artisanat et construction à Unia Valais, se dit étonné. «Nous avons toujours eu un bon rapport avec les patrons valaisans du secteur; mais cette année, il y a un alignement avec la position nationale.» En effet, en 2022, les maçons valaisans avaient obtenu une augmentation de 1,2% de leur salaire, uniquement au niveau du canton. En 2023, ils ont eu les 150 francs mensuels accordés sur le plan national. «Ils ne veulent rien donner de plus»,

regrette le responsable syndical. Unia réclame la compensation du renchérissement, à savoir 1,7%, plus 1% de revalorisation salariale. «La position de l'AVE n'est pas tenable, souligne Serge Aymon. Elle va, par ailleurs, à l'encontre du positionnement de toutes les autres associations patronales valaisannes des métiers de la construction (bois-peinture, paysagiste, électriques) qui ont octroyé des augmentations supérieures à 2,2%, relançant ainsi même le processus de réelles revalorisations salariales.»

#### ACTIONS SYNDICALES À VENIR

Face à ce refus et au fait que seuls les salariés de la construction et du génie civil se verront privés d'une augmentation salariale négociée, Unia Valais exhorte les employeurs à revenir sur leur position. «Sans accord salarial, les maçons du canton sont prêts à se mobiliser dans les jours et les semaines à venir pour faire entendre leur mécontentement et obtenir leur dû», prévient le syndicaliste. ■



Barrage aux augmentations. Les patrons de la construction valaisans se sont alignés sur la position nationale.

## BRÈVES

### INDUSTRIE MEM DES SALAIRES À LA HAUSSE

Les salaires minimums de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM) seront augmentés de 1,7% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Comme le prévoit la Convention collective de travail (CCT), les salaires minimums obtiennent une compensation du renchérissement basée sur l'indice des prix à la consommation du mois d'octobre. Les salaires effectifs sont, eux, négociés dans chaque entreprise entre les directions et les commissions du personnel. Mercredi dernier, la direction du secteur industrie d'Unia a tenu une conférence avec des représentants d'une cinquantaine de commissions et les nouvelles sont plutôt bonnes. «Les retours que nous avons reçus indiquent que les commissions du personnel obtiennent pour la plupart des augmentations générales de l'ordre de 2% à 2,5% sur les salaires réels», rapporte Matteo Pronzini, responsable de l'industrie MEM pour Unia. Comme le prévoit la CCT, le syndicat a aussi été mandaté pour négocier directement au sein de la fonderie Nottaris, dans le canton de Berne, et là, Unia a signé avec Swissmem, la faîtière patronale, un accord d'augmentation généralisée de pas moins de 4%, se félicite le syndicaliste. «Le conseil que nous pouvons donner aux commissions de personnel, c'est d'aller de l'avant, il est possible de décrocher un peu plus que la compensation du renchérissement, ça passe.» ■ JB

### INDUSTRIE DES PRODUITS EN BÉTON AUGMENTATIONS SALARIALES

Les quelque 2000 employés de l'industrie des produits en béton bénéficieront au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'augmentations salariales. Signataires de la Convention collective de travail (CCT) de la branche, les syndicats Unia et Syna ont obtenu une augmentation générale de 100 francs des salaires effectifs. Les salaires minimums, eux, seront revérifiés de 100 à 125 francs suivant la catégorie: les employés non qualifiés gagneront désormais au moins 4150 francs (+125 francs), les semi-qualifiés 4300 francs (+125 francs) et les qualifiés 4500 francs (+125 francs), tandis que les détenteurs d'un CFC de constructeur d'éléments en béton préfabriqués passeront à 4900 francs (+100 francs). «Après des négociations intensives, nous avons obtenu un résultat plutôt positif. Il s'agit de la plus importante augmentation dans la branche depuis des années», commente Chris Kelley, coresponsable du secteur construction d'Unia. ■ JB

### Fribourg PLUS DE 8000 SIGNATURES POUR LE SALAIRE MINIMUM

Le 30 novembre, la coalition fribourgeoise pour un salaire minimum a déposé son initiative munie de 8111 signatures. Les syndicats fribourgeois et les partis de gauche ont eu trois mois pour récolter les 6000 paraphes nécessaires. Dans un communiqué, la coalition rappelle que près de 9% des travailleuses et des travailleurs à plein temps n'ont pas assez pour vivre et doivent demander des aides de l'Etat. Elle souligne que, depuis le début de la récolte, le coût de la vie continue d'augmenter, confirmant le bien-fondé de son initiative. De surcroît, «un nombre important d'emplois n'est pas soumis à une convention collective». «Dans de nombreux secteurs, en plus de conditions de travail insatisfaisantes, les salaires horaires sont parfois indignes d'un pays comme la Suisse», dénoncent dans un communiqué commun l'Union syndicale fribourgeoise, Unia, le SSP, Syndicom, Syna, le Parti socialiste, les Vert-e-s et le PSC-Centre gauche. Pour eux, un salaire minimum permettrait «un progrès concret en termes de politique sociale, un pas de plus vers l'égalité salariale, un moyen de lutter contre la sous-enchère salariale, un soutien et un renforcement des conventions collectives». Et de conclure: «Plus que jamais le salaire minimum est indispensable. Les salariés doivent pouvoir vivre de leur revenu. Ce sont eux qui créent la richesse, celle-ci doit être mieux distribuée.» ■ AA

# RECONVERSION LUDIQUE: DE LA PETITE MOUSSE AU BABY-FOOT

Depuis l'an dernier, l'ancien brasseur de bières Raphaël Mettler joue sur un nouveau terrain, fabriquant des baby-foots. De but en blanc

Sonya Mermoud  
Photos Thierry Porchet

**L'**odeur du bois a remplacé celle du houblon, et les machines de menuiserie, cuves et fûts. Le propriétaire des lieux a, lui, conservé intact son enthousiasme communautatif et son âme d'entrepreneur. Après avoir créé la fameuse brasserie Trois Dames à Sainte-Croix qui a largement acquis ses lettres de noblesse en Suisse et à l'international, Raphaël Mettler a mis, fin 2020, la clé sous le paillason. Il consacre désormais son local, fédérant autrefois les amateurs d'originales et goûteuses petites mousses, à la fabrication de baby-foots hauts de gamme. Otant les couvertures qui protègent ses créations, l'homme de 62 ans, présente, sourire aux lèvres, son travail. Il explique, volubile, les caractéristiques des différents modèles reposant sur un ou quatre pieds, en bois ou au placage en inox, hauts en couleur ou plus classiques. Il dévoile les entrailles de l'un ou l'autre d'entre eux fonctionnant à l'aide de pièces d'un franc ou de jetons Raffi, signature de ses appareils. Il fait entendre sur un de ces rutilants spécimens, à chaque goal, les voix hurlantes de commentateurs sportifs pré-enregistrées sur des bandes sans oublier les effets lumineux en prime... Raphaël Mettler commente, dans la foulée, l'admiration vouée à Socrates qui a droit à son poster dans l'atelier. Le professionnel brésilien a été, affirme-t-il, une source d'inspiration. Non seulement pour ses talents de joueur mais aussi pour son engagement politique en faveur de la démocratie directe, via une expérience d'autogestion appliquée au football. Sans oublier, ajoute-t-il, «la beauté de ses gestes, les victoires remportées et la joie toujours présente».

#### A RYTHME DE LA SALSA

«J'ai adopté ces mêmes valeurs pour mon projet. Je veux créer des objets qui soient jolis, solides et qui procurent du plaisir aux générations futures.» Clou du spectacle des prototypes montrés, un baby-foot inspiré du football de rue en Amérique latine. Un modèle d'une joyeuse inventivité avec son décor théâtral et ses multiples références incarnées par les images de Ronaldo, Pelé, Messi. Sur le terrain improvisé en béton lissé, les équipes composées de joueurs de tailles et de sexes différents doivent éviter d'envoyer le ballon rond valdinguer dans une hydrante à moins qu'ils ne l'utilisent... Mais ils pourront en revanche élargir le score non seulement en marquant des buts dans la cage traditionnelle mais aussi via un panier de basket offrant une alternative pour le moins inattendue... «On s'es-saie à une partie», propose Raphaël Mettler qui, pour parfaire l'ambiance, intègre dans la construction hors série un mini-haut-parleur branché sur de la salsa cubaine. Et, rompu à l'exercice, déjouera la vigilance de son adversaire plus souvent qu'à son tour. Il faut dire que le passionné bénéficie d'une longue expérience. «J'ai toujours aimé les baby-foots. Quand j'avais 13-14 ans, on en trouvait dans presque



Raphaël Mettler présente son baby-foot de rue inspiré de l'Amérique latine. Le modèle permet même de marquer des paniers.



L'artisan a des idées plein la tête. A droite, un baby-foot rutilant, intégrant des effets lumineux et sonores avec la diffusion, à chaque but, de commentaires enthousiastes de reporters sportifs.



Chaque pièce nécessite quelque 300 heures de travail.



#### TROP DE RESPONSABILITÉS

«A cette époque, nous étions partis vivre à Los Angeles deux années durant. Il n'y avait pas de baby-foot. J'ai décidé de me lancer», raconte Raphaël Mettler, qui semble avoir eu plusieurs existences. L'homme, diplômé d'une

haute école d'économie, distribue alors avec l'entreprise qu'il a fondée, skateboards, snowboards et vêtements de sport. Il a aussi créé le Grand Prix du skateboarding organisé à Lausanne entre 1996 et 2002. «J'ai contribué à la démocratisation de ce sport.» La bière artisanale, Raphaël Mettler la découvre lors de ses nombreux déplacements aux Etats-Unis liés à sa société d'importation. De quoi lui donner l'envie d'essayer, alors qu'à l'approche de ses 45 ans, il estime devenir un peu trop vieux pour demeurer dans le milieu de la planche à roulette. «J'ai commencé par brasser dans le sous-sol de ma maison.» En 2003, l'homme fonde la microbrasserie Trois Dames, en hommage à son épouse et à ses deux filles. Trois ans plus tard, il prend avec sa famille un congé sabatique à Vancouver afin d'élargir ses connaissances dans l'art brassicole à la mode nord-américaine. Rentré à Sainte-Croix, il développe son affaire qui finira par produire 2500 hectolitres de bière par an et employer jusqu'à dix personnes. «Mon projet a grandi plus que je ne l'imagineais. Je passais tout mon temps à régler les questions administratives, loin de la production, et n'y trouvais plus mon compte. Je ne voulais plus assumer autant de responsabilités. J'ai ressenti le besoin de changer d'orientation.»

#### LE pari le plus fou

Le Nord-Vaudois liquide l'entreprise en 2020 et, à 59 ans, démarre une nouvelle aventure. La brasserie se mue en menuiserie; l'artisan l'équipe de machines achetées toutes ou presque d'occasion et acquiert les connaissances nécessaires à son projet professionnel. En autodidacte, mais aussi en bénéficiant des conseils avisés d'un menuisier qui, en échange, peut utiliser les infrastructures. «J'ai toujours aimé bricoler. Au début, il a fallu beaucoup de patience, accepter d'être débutant», souligne le sexagénaire, capable aujourd'hui de fabriquer un baby-foot de A à Z, à l'exception de quelques finitions qu'il confie à des professionnels. Depuis, il compte à son actif la construction de plus d'une douzaine de baby-foots dont cinq ont déjà été vendus. «Chaque pièce nécessite quelque 300 heures de travail. Le prix varie entre 10 000 et 35 000 francs. Mon but est de créer une collection de prototypes, de les présenter et de susciter des coups de cœur en vue de commandes. Je vise notamment les clubs privés, les locaux d'exposition de marques, les espaces de travail partagés, les milieux du design, les hôtels, etc.» Raphaël Mettler affirme encore qu'il s'agit de son dernier défi professionnel. «Là, je suis parti pour dix ans. C'est le pari le plus fou que j'ai relevé, le plus improbable», poursuit, joyeux, cet homme misant sur son optimisme, sa persévérance et son enthousiasme pour réhabiliter le baby-foot et renabiliser son affaire. Parmi les nombreuses idées germant dans son esprit fertile, il envisage, outre ses modèles à thème, un spécimen composé uniquement de figurines de footballeuses. Il devrait être prêt pour le prochain Euro féminin en 2025... ■



Quelques étapes de fabrication. Raphaël Mettler est capable de fabriquer un baby-foot de A à Z, à l'exception de quelques finitions qu'il confie à des professionnels.